

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Hassen SFAR, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Clémence BOUDET, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI À François NEBOUT,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Frédéric MILLAC À Robert JABOUILLE,
Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND,
Erika BONNEAU À Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER À Marianne IRIARTE-HUET,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS :

Mallory PEYRONAUD.

Monsieur Hassen SFAR a été nommé secrétaire de séance

N° 2024-100- Vie Sportive – Modification du règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Sport– Saison sportive 2024 / 2025

Comme pour les autres activités municipales, un règlement intérieur est rédigé pour les ateliers et stages de l'Ecole Municipale de Sport. Il est remis aux familles pour information, acceptation et signature au moment de l'inscription de leur enfant chaque année.

Il convient de mettre à jour l'introduction et le paragraphe 2 afin préciser les modifications du jour et horaire des ateliers :

- Pour les 4/5 ans, le mercredi de 9h45 à 10h45 et de 11h à 12h
 - Pour les 6/9 ans, le mercredi de 14h30 à 15h30
- La proposition de nouveau règlement est en annexe de ce rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la délibération n°69 du Conseil Municipal du 27 juin 2022 concernant la mise en place du règlement de l'Ecole Municipale de Sport en date du 5 octobre 2022,

Vu la délibération n° 111 du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 concernant la modification du règlement l'Ecole Municipale de Sport en date du 9 octobre 2023

Considérant la volonté politique d'offrir des activités sportives de qualité,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve de modifier le règlement intérieur des ateliers de l'Ecole Municipale de Sport en mettant à jour les informations concernant leur organisation et leurs horaires comme suit :

- Pour les 4/5 ans le mercredi de 9h45 à 10h45 et de 11h à 12h
 - Pour les 6/9 ans le mercredi de 14h30 à 15h30
- La proposition de règlement est en annexe de ce rapport.

Fait et délibéré en mairie, le 25 septembre 2024.

Le maire,


François NEBOUT